ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DÉCENNALE OBLIGATOIRE

DIN-FLOD IARD & DIN-FLOD SANTÉ

Fixe : +33 01 84 80 97 12

Mail : infos.assurances.services@din-flod.fr

La société : SAMUEL LOUBET

Souscrit par : MR SAMUEL (LOUBET)

Adresse : 6 RUE DE LA MAISON ROUGE
77185, LOGNES

Nous avons le plaisir de vous transmettre votre contrat. Nous vous remercions d'avoir choisi www.din-flod.fr pour assurer votre activité et vous souhaitons la bienvenue dans notre Communauté !

Vous bénéficiez dès à présent :

D'une assurance Responsabilité Civile et décennale et d'un accompagnement personnalisé en cas de sinistre.

Nous sommes ouverts du mardi au vendredi de 10h30 à 22h00 et le samedi de 10h00 à 15h00

La société DIN-FLOD IARD & Santé certifie que MR SAMUEL (LOUBET), immatriculé sous le n°90180711500018, est titulaire d'un contrat en vigueur DF20267197YP accordant les garanties visées ci-après pour les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre, exercées par l'Assuré lui-même ou par ses sous traitants, dans le cadre d'un contrat de louage d'ouvrage ou de sous-traitance et afférentes à des travaux de construction. Du 22/10/2026 au 21/10/2027, échéance principale le 22/10/2027

Cette activité comprend les travaux :

- Travaux de couverture par éléments dont charpente et Zinc (4391B) (<=500 M2)
- Travaux de maçonnerie (15%) (4399C)
- Ravalement de façade (4339Z)
- Travaux de rénovation de peinture intérieur/extérieur dont résine (4334Z) (10% de l'activité)

DIN FLOD
ASSURANCE

MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES :

GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
DOMMAGES AFFECTANT LES OUVRAGES ET LES TRAVAUX	2 950 €
DOMMAGES EN COURS DE CHANTIER	2 950 €

- Effondrement des ouvrages : 1 500 000 € Par sinistre
- Autres dommages matériels aux ouvrages : 1 500 000 € Par sinistre
- Dommages matériels aux matériaux sur chantier : 1 500 000 € Par sinistre
- Dommages matériels aux installations, matériels de chantier garanti souscrites et ouvrages provisoires : 1 500 000 € Par sinistre
- Attentats, tempêtes, ouragans, cyclones, grêle : 1 500 000 € Par sinistre

Catastrophes naturelles	250 000 € par sinistre	Franchise légale
Vol et tentative de vol matériaux incorporés à l'ouvrage	250 000 € par sinistre	2950 €

Responsabilité décennale pour travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire	A hauteur du coût des réparations	3 350€
Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale	A hauteur du coût des réparations	3 350 €
Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas atteinte à la solidité GARANTIES COMPLÉMENTAIRES APRÈS RÉCEPTION	1 500 000 € par sinistre	3 350 €

DIN FLOD
ASSURANCE

DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE:

- **Garantie de bon fonctionnement:**

Responsabilité pour dommages matériels aux existants	850 000 €
Responsabilité pour dommages matériels intermédiaires par sinistre pour des éléments obligatoire pour l'ensemble des garanties souscrites	3 350 € Affectant un ouvrage soumis à l'assurance
Responsabilité pour dommages matériels aux travaux non considérés comme ouvrages ou d'équipement	3 700€

DOMMAGES IMMATÉRIELS CONSÉCUTIFS POUR LES GARANTIES "APRÈS RÉCEPTION DE L'OUVRAGE DES TRAVAUX"

Dommages immatériels consécutifs	500 000 par sinistre	3 350 €

RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ENTREPRISE

RESPONSABILITÉ CIVILE DE BASE ET SES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES (Tous dommages matériels et corporels)		
GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dommages matériels	10 000 000 par sinistre	1 850 €
Faute inexcusable	2 000 000 € par sinistre	1 850 €
Défense recours	2 000 000 € par année	1 850 €
Frais financiers en cas de référé-provision	20 000 € par litige	1 850 €

*Membre d'un groupement solidaire et/ou mandataire solidaire, Garantie non Garantie non pour tous dommages matériels (Garantie non souscrite) souscrites

DOMMAGES IMMATÉRIELS CONSÉCUTIFS OU NON CONSECUTIFS A LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE"

Dommages immatériels avant ou après réception	500 000 par sinistre	1 850 €
Risques environnementaux et de pollution	1 000 000 € par an	3 500 €
Atteintes à l'environnement, tous dommages confondus: ● Dont Préjudice écologique et responsabilité environnementale	100 000 € par an confondus	Non souscrite

DIN FLOD
ASSURANCE

Nous soussignés, DIN-FLOD, agissant en qualité de grossiste & gestionnaire, attestons que :

MR SAMUEL (LOUBET) a souscrit le contrat d'assurance DIN-FLOD Responsabilité Civile Professionnelle et décennale sous N°DF20267197YP à effet du 22/10/2026. Ce contrat couvre l'entreprise SAMUEL LOUBET en sa qualité exécutante, exerçant l'activité nommée ci-dessus dans la limite des montants maximum mentionnés ci-dessus :

Travaux de couverture par éléments dont charpente et Zinc (4391B) (<=500 M2) • Travaux de maçonnerie (15%) (4399C) • Ravalement de façade (4339Z) • Travaux de rénovation de peinture intérieur/extérieur dont résine (4334Z) (10% de l'activité)

- La responsabilité Civile Exploitation
- La responsabilité Civile Après Livraison
- La responsabilité Civile Professionnelles et décennale

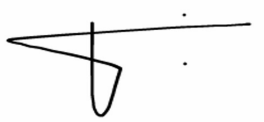
CODE DE VÉRIFICATION

789972

Scannez le QR code ou rendez-vous sur : https://din-flod.fr/page-de-verification/

Fait par DIN FLOD

Paris le 22/10/2026



DIN FLOD
ASSURANCE